



Rapport annuel au titre de l'article 29 de la loi Energie Climat

Exercice clos au 31/12/2025

Le décret d'application de l'article 29 de la Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 dite Loi Energie Climat (LEC), a figé le cadre réglementaire en matière de transparence des acteurs du marché, autour de leurs pratiques extra-financières, et la nécessité de publier un rapport documentaire à l'intention des souscripteurs.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions prévues au V de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours.

Le périmètre retenu pour l'appréciation de ce seuil correspond aux encours des organismes de placement collectif gérés à la clôture de l'exercice.

Il est accessible à tous sur le site internet de la société de gestion <https://www.seven-cm.com/> et mis à disposition sur le site de l'ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - <https://www.ademe.fr/>.

Le rapport est également tenu à disposition de l'AMF – Autorité des Marchés Financiers.

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

SEVEN CAPITAL MANAGEMENT est une société de gestion de portefeuille bénéficiant d'un agrément l'autorisant à exercer les activités suivantes :

- Gestion d'OPCVM (au sens de la Directive n° 2009/65/CE (Directive OPCVM)),
- Gestion de FIA au sens à la Directive n° 2011/61/UE (Directive AIFM),
- Gestion de portefeuille pour compte de tiers,
- Conseil en investissement,
- Courtage en assurance,
- Mandat d'arbitrage en unité de compte.

La société de gestion est susceptible d'investir sur des instruments négociés sur un marché réglementé ou organisé, des OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et des contrats financiers et titres financiers comportant un contrat financier, lorsqu'ils sont simples.

Au 31/12/2025, l'encours total des OPC gérés s'élevait à 139 167 631 €.

La société de gestion a mis en place une politique définissant les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect des objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

La prise en compte de critères extra-financiers fait partie intégrante de la définition de l'univers d'investissement de la SGP. Les différents compartiments de SICAV luxembourgeoise « SEVEN UCITS » promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La SGP s'appuie sur les données ESG fournies par Ethifinance. Celles-ci comprennent notamment des scores ESG globaux et par pilier, ainsi que les données brutes et pondérations sous-jacentes.

Elles peuvent être complétées par des informations relatives aux controverses, aux activités sensibles ou controversées, à la contribution aux Objectifs de développement durable, à l'éligibilité et à l'alignement à la taxonomie européenne, ainsi qu'aux quatorze indicateurs PAI obligatoires prévus par SFDR.

Les notations sont établies selon un modèle propriétaire Ethifinance, à partir de janvier 2025 Ethifinance collabore avec ISS ESG en tant que nouveau partenaire pour les données ESG.

Ces notations et données extra-financières constituent des outils d'aide à l'analyse. Leur utilisation tient compte de leur périmètre de couverture, de leur disponibilité et de leur comparabilité.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

La société de gestion met à disposition sur son site internet les prospectus et DIC des fonds gérés, mais également les rapports annuels.

Les reportings ESG fournis par EthiFinance sont également publiés mensuellement au sein de l'onglet de présentation de la gamme de fonds SEVEN.

La politique ESG est également disponible sur le site internet, dans l'onglet « Charte ESG ».

Ces informations sont actualisées selon la périodicité propre à chaque support : mensuellement pour les reportings ESG, selon la périodicité réglementaire applicable pour les documents des fonds, et annuellement pour le présent rapport.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

A moyen-terme et dans une optique d'amélioration continue, accompagnée par EthiFinance dans la structuration de sa démarche d'investisseur responsable, Seven Capital Management étudiera la possibilité d'adhérer aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Au 31/12/2025, la société de gestion gère les deux compartiments de la SICAV luxembourgeoise « SEVEN UCITS », et trois compartiments du FIA de droit luxembourgeois « SEVEN PATRIMOINE OPPORTUNISTIC SICAV-FIAR ».

Les deux compartiments de la SICAV sont soumis à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Sustainable Finance Disclosure »)

Les trois compartiments du FIA de droit luxembourgeois « SEVEN PATRIMOINE OPPORTUNISTIC SICAV-FIAR » relèvent de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Sustainable Finance Disclosure »).

La part globale en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité est de 57,5 %.

Nom	ISIN	Article SFDR	Encours € 31/12/2025	Encours % 31/12/2025
Seven European Equity Fund	LU1229130585	8	24 561 828€	30,71
Seven Force 5	LU1229132441	8	55 409 127€	69,29
Total des encours de la SICAV SEVEN UCITS			79 970 955€	100
Seven Patrimoine Opportunistic	LU2626292523	6	35 921 138€	60,68
Seven Cardinalis	LU2713313802	6	13 272 787€	22,42
Seven Long Cash Risk Parity 3%	LU3134536427	6	10 002 751€	16,90
Total des encours FIA SEVEN PATRIMOINE OPPORTUNISTIC SICAV-FIAR			59 196 676€	100
TOTAL des encours gérés au 31/12/2025			139 167 631€	100

Au 31/12/2025, la société de gestion ne gérait aucun mandat de gestion au sens de la Directive n° 2004/39/CE (Directive MIF).